

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** BIOCALCO QL

**Type(s) de produit:** TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP03 - Hygiène vétérinaire

**Numéro de l'autorisation:** FR-2023-0080

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0031598-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	4
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	5
4. Utilisation(s) autorisée(s)	5
5. Conditions générales d'utilisation	11
5.1. Consignes d'utilisation	11
5.2. Mesures de gestion des risques	11
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	12
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
6. Autres informations	12

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

BIOCALCO QL

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	CARMEUSE EUROPE S.A.
	Adresse	Boulevard de Lauzelle , 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2023-0080	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0031598-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	09/01/2024	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	08/01/2034	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Carmeuse Chaux
<b>Adresse du fabricant</b>	215 route d'Arras 62320 Bois Bernard France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	215 route d'Arras 62320 Bois Bernard France
<b>Nom du fabricant</b>	Carmeuse Czech Republic s.r.o.
<b>Adresse du fabricant</b>	Mokrá 359 664 04 Mokrá République tchèque
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	závod Vápenka Mokrá, Mokrá 359 664 04 Mokrá République tchèque

**Nom du fabricant**

Carmeuse Holding Srl

**Adresse du fabricant**

Str.Carierei Nr.127A 500047 Brasov Roumanie

**Emplacement des sites de fabrication**

Str Garii 2 135100 Fieni Roumanie

Str Principala 1 337457 Com. Soimus Roumanie

Valea Mare Privat 117805 Campulung Roumanie

**Nom du fabricant**

Carmeuse Hungaria kft

**Adresse du fabricant**

HRSZ 064/1 7827 Beremend Hongrie

**Emplacement des sites de fabrication**

HRSZ 064/1 7827 Beremend Hongrie

**Nom du fabricant**

Carmeuse SA

**Adresse du fabricant**

13a Rue du Château 5300 Seilles Belgique

**Emplacement des sites de fabrication**

1 Rue de Boudjesse 5070 Aisemont Belgique

300 Rue du Val Notre Dame 4520 Moha Belgique

13a Rue du Château 5300 Seilles Belgique

**Nom du fabricant**

Carmeuse Slovakia s.r.o.

**Adresse du fabricant**

Slavec 049 11 Slavec Slovaquie

**Emplacement des sites de fabrication**

závod Vápenka Košice, Vstupný areál U.S. Steel 044 54 Košice Slovaquie

závod Vápenka Slavec, Slavec 179 049 11 Slavec Slovaquie

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1259 - Oxyde de calcium/chaux/chaux vive/chaux calcinée
<b>Nom du fabricant</b>	Carmeuse Chaux
<b>Adresse du fabricant</b>	215 route d'Arras, 62320 Bois Bernard France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	215 route d'Arras, 62320 Bois Bernard France

<b>Substance active</b>	1259 - Oxyde de calcium/chaux/chaux vive/chaux calcinée
<b>Nom du fabricant</b>	Carmeuse Czech Republic s.r.o.
<b>Adresse du fabricant</b>	závod Vápenka Mokrá, Mokrá 359, 664 04 Mokrá République tchèque
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	závod Vápenka Mokrá, Mokrá 359, 664 04 Mokrá République tchèque

<b>Substance active</b>	1259 - Oxyde de calcium/chaux/chaux vive/chaux calcinée
<b>Nom du fabricant</b>	Carmeuse Holding Srl
<b>Adresse du fabricant</b>	Str.Carierei Nr.127A, 500047 Brasov Roumanie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Str Principala 1, 337457 Com. Soimus Roumanie
	Valea Mare Pravat, 117805 Campulung Roumanie
	Str Garii 2, 135100 Fieni Roumanie

<b>Substance active</b>	1259 - Oxyde de calcium/chaux/chaux vive/chaux calcinée
<b>Nom du fabricant</b>	Carmeuse Hungaria kft
<b>Adresse du fabricant</b>	HRSZ 064/1, 7827 Beremend Hongrie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	HRSZ 064/1, 7827 Beremend Hongrie

<b>Substance active</b>	1259 - Oxyde de calcium/chaux/chaux vive/chaux calcinée
<b>Nom du fabricant</b>	Carmeuse SA
<b>Adresse du fabricant</b>	Rue du Château 13a, 5300 Seilles Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Rue du Val Notre Dame 300, 4520 Moha Belgique
	Rue du Château 13a, 5300 Seilles, Belgique
	Rue de Boudjesse 1, 5070 Aisemont Belgique
<b>Substance active</b>	1259 - Oxyde de calcium/chaux/chaux vive/chaux calcinée
<b>Nom du fabricant</b>	Carmeuse Slovakia s.r.o
<b>Adresse du fabricant</b>	závod Vápenka Slavec 179, 04911 Slavec Slovaquie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	závod Vápenka Slavec 179, 04911 Slavec Slovaquie
	závod Vápenka Košice, Vstupný areál U.S. Steel 0455 Košice Slovaquie

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de calcium/chaux/chaux vive/chaux calcinée		Substance active	1305-78-8	215-138-9	50

### 2.2. Type de formulation

DP - Poudre pour poudrage
---------------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence

#### Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque des lésions oculaires graves.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Réagit violemment au contact de l'eau.

#### Conseils de prudence

Éviter de respirer les poussières.  
Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau/....  
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....  
EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.  
Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Garder sous clef.  
Éliminer le dans

### 4. Utilisation(s) autorisée(s)

#### 4.1 Description de l'utilisation

##### Utilisation 1 - Désinfection des boues – Intérieur et Extérieur - Professionnel

#### Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	<p>Nom scientifique: Bactéries  Nom commun: Bactéries  Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Endoparasites : Œufs d'helminthes  Nom commun: Endoparasites : Œufs d'helminthes  Stade de développement: Œufs</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Méthode d'application: Application directe et automatisée en mélange avec les boues  Description détaillée:  Application directe et automatisée en mélange avec les boues</p> <p>Le produit est mélangé dans les boues d'épuration dans un mixeur ouvert.</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Taux d'application: -  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications:  Produit prêt à l'emploi.</p> <p>La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH &gt;12 et une température &gt; 50 °C durant le temps de contact.</p> <p>Temps de contact : 24 heures.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Sacs en papier : 750 kg

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 et une température >50 °C durant le temps de contact nécessaire.
- Appliquer 0,4 – 4,0 kg de produit (0,2 – 2 kg de substance active) par kg de boue séchée.
- Teneur typique en matières solides sèches : 12-25 %.
- La dose est susceptible de varier selon les applications et la conception des stations d'épuration. L'utilisateur doit s'assurer de l'efficacité du traitement au moyen de tests préliminaires en laboratoire pour garantir l'efficacité du traitement selon la législation en vigueur.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le versement du produit dans l'unité de traitement doit être effectué de façon semi ou totalement automatisée.
- Le versement des gros sacs de 750 kg dans l'unité de traitement ainsi que l'élimination des sacs vides doivent être effectués à l'aide d'un chariot élévateur ou d'une cabine fermée.
- Durant le versement semi-automatisé du produit et le nettoyage de l'unité de traitement, porter :
  - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
  - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
  - Un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation),
  - des lunettes de protection.
- Durant le versement totalement automatisé du produit et le retrait des sacs vides, porter :
  - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
  - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
  - Un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation),
  - des lunettes de protection.
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des boues traitées.
- L'addition d'oxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.

**4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

**4.2 Description de l'utilisation**

**Utilisation 2 - Désinfection du fumier - Intérieur et Extérieur - Professionnel**

<b>Type de produit</b>	TP03 - Hygiène vétérinaire
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: Endoparasites : Œufs d'helminthes Nom commun: Endoparasites : Œufs d'helminthes Stade de développement: Œufs
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application directe et automatisée en mélange avec le fumier Description détaillée: Application directe et automatisée en mélange avec le fumier  Le produit est mélangé dans le fumier dans un mixeur ouvert.

**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: -  
Dilution (%): 0  
Nombre et fréquence des applications:  
Produit prêt à l'emploi

La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 et une température > 60 °C durant le temps de contact

Temps de contact : 24 heures

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Sacs en papier avec couche en plastique : 750 kg

**4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 et une température > 60 °C durant le temps de contact nécessaire.
- Retirer le fumier des logements d'animaux.
- Dose d'application :
  - o Ne pas appliquer plus de 200 kg de produit (100 kg de substance active) /m3 de fumier.
  - o Le mélange doit être humidifié et toute auto-inflammation doit être éteinte avec de l'eau.
  - o Après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.

**4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Le versement du produit dans l'unité de traitement doit être effectué de façon semi ou totalement automatisée.
- Le versement des gros sacs de 750 kg dans l'unité de traitement ainsi que l'élimination des sacs vides doivent être effectués à l'aide d'un chariot élévateur ou d'une cabine fermée.
- Durant le versement semi-automatisé du produit et le nettoyage de l'unité de traitement, porter :
  - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
  - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
  - Un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation),
  - des lunettes de protection.
- Durant le versement totalement automatisé du produit et le retrait des sacs vides, porter :
  - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
  - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
  - Un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation),
  - des lunettes de protection.
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des fumiers traités.
- L'addition d'oxyde de calcium au fumier peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout compartiment aquatique.

#### **4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Pour une application en extérieur, ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie.

#### **5.2. Mesures de gestion des risques**

- Ne pas laisser les passants (incluant les travailleurs et enfants) entrer dans la zone de traitement et ce pendant toute la durée de traitement (de la phase de versement dans l'unité de traitement jusqu'à la phase d'élimination des sacs vides).
- Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

#### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH> 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.
- Protéger de l'humidité.
- Stocker à l'écart des acides.

#### 6. Autres informations

- Afin de garantir l'efficacité du produit lors de son application, les modalités de dilution du produit et les doses d'emploi du produit dilué, devront figurer sur l'étiquette.
- La chaux possède une activité virucide (avis Anses 2020-SA-0043 du 27 mars 2020). En cas d'épandage, les boues hygiénisées doivent satisfaire aux indicateurs de qualité microbiologiques définies dans les réglementations nationales. En France, ces critères sont définis dans l'arrêté du 8 janvier 1998.